

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LE BRAS Corentin sur la commune principale de l'AIOT kerzest 29370 CORAY.

La référence de votre dossier est A-4-CHUBIRV8P et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/05/2024 à 10h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)

Les prescriptions applicables à l'installation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **82337596900024**

Organisme : **4 E CONSEILS**

Fonction : **Chargée d'études**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LE BRAS Corentin**

Description des activités :

Le site d'exploitation de Kerzest est situé sur la commune de CORAY. M. Corentin LE BRAS souhaite reprendre l'élevage exploité par ses parents (EARL BOKERZEST) déclaré le 29 juillet 2005 par le récépissé de déclaration n°1253-2005/D pour 48 truies, 202 porcelets et 216 porcs charcutiers soit 400 animaux-équivalents. Les parents de M. Le BRAS possèdent également un atelier de découpe et de transformation de viandes (bovine, porcine et avicole). Ils exploitent donc également sous le régime du RSD des bovins à l'engraissement (36 de 0 à 4 ans) et des poulets de chairs en pouponnière et parcs extérieurs (4 680 animaux produits/an). Ces autres productions resteront identiques après la reprise de Corentin LE BRAS. Le projet consiste à la construction d'un bâtiment PS-engraissement, d'un quai. L'actuelle gestante verraterie-gestante sera réaménagée. Le logement de tous les animaux se fera sur paille avec courettes extérieures. L'effectif truie restera le même tandis que les productions de porcelets et porcs charcutiers sont modifiés (arrêt du post-sevrage plein air). La production de l'élevage sera toujours vendue en vente directe, conduite en agriculture biologique

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

kerzest

29370 CORAY

X : 190601

Y : 6793744

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le projet consiste à la construction d'un bâtiment PS-engraissement, d'un quai. L'actuelle gestante verraterie-gestante sera réaménagée. Le logement de tous les animaux se fera sur paille avec courettes extérieures. L'effectif truie restera le même tandis que les productions de porcelets et porcs charcutiers sont modifiés (arrêt du post-sevrage plein air). Le projet se situe à plus de 100 m des 3 tiers présents sur le secteur de l'élevage. L'arrêté du 28 août 2007 accorde une dérogation aux distance d'implantation pour l'élevage. Le bâtiment d'engraissement le plus proche des tiers est aujourd'hui réaffecté à du stockage de fourrage (distance de 92 m). Les volailles sont réparties dans 3 parcs dans l'ilot n°2. Les clôtures sont situées à plus de 20 m des tiers. A long terme, si le parcours est remis en service pour les truies, dans l'ilot n°3, il sera situé à 200 m des tiers.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	-----------------	-------------------

2102	2102-2	Elevage de porcs	Nombre d'animaux-équivalents 449 Animaux-Eq	Nombre d'animaux-équivalents 49 Animaux-Eq	D	-127 porcelets soit -25 AE /+74 porcs charcutiers soit +74 AE /total +49 AE
------	--------	------------------	---	--	---	---

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

La présence des courettes bétonnées d'une surface totale de 465 m², couvertes à 50% en Post-sevrage-engraissement, engendre une production annuelle de lixiviats estimée à 350 m³. L'effluent produit représente 75 uN supplémentaires soit un total de 4 155 uN produites sur le site, et 2 536 uN maitrisable à valoriser annuellement sur les terres exploitées en propre. Les lixiviats, effluent peu chargé à 0.3 uN/m³, pourra être épandu sur prairies de plus de 6 mois, dans la limite de 20uN efficace/ha (durant les périodes d'interdiction fixées pour ce type de cultures, et dans le respect des autres règles d'épandage en vigueur).